

CAISSE DES ÉCOLES DE LA VILLE DE DUMBÉA

caisse-ecoles@ville-dumbea.nc

Tel: 41 02 50 menu 1

TARIFS 2024 DU SERVICE PÉRISCOLAIRE "PAUSE MÉRIDIDIENNE" (cantine + garderie périscolaire du midi)

Selon délibération tarifaire 2023/017 et ses éventuelles modifications

Tarif adhésion annuelle par dossier constituant un foyer: 2 500 Frs

Tarif **mensuel forfaitaire** = Tout mois commencé est dû **en totalité**

Tarif calculé en fonction du nombre de jours de service dans le mois

SERVICE PERISCOLAIRE DU TEMPS DU MIDI				
Prix du service boursier = 110 F		ENFANTS BOURSIERS DE LA PROVINCE SUD	ENFANTS NON BOURSIERS DE LA PROVINCE SUD	
Prix du service non boursier = 955 F			Tarif par enfant (en F.CFP)	Tarif par enfant (en F.CFP)
Mois	Jours de service	Tarif par enfant (en F.CFP)	Tarif par enfant (en F.CFP)	Handicap > ou = à 50%
Février	11	1 210	10 505	5 250
Mars	17	1 870	16 235	8 120
Avril	10	1 100	9 550	4 775
Mai	15	1 650	14 325	7 160
Juin	8	880	7 640	3 820
Juillet	18	1 980	17 190	8 595
Août	10	1 100	9 550	4 775
Septembre	15	1 650	14 325	7 160
Octobre	10	1 100	9 550	4 775
Novembre	15	1 650	14 325	7 160
décembre	8	880	7 640	3 820
Total annuel	137	15 070	130 835	65 410

**Application du tarif "enfant handicapé" : sur présentation d'un justificatif en cours de validité
(carte d'invalidité ou décision CEJHNC)**

Pour les enfants bénéficiant d'une aide sociale ou des provinces îles Loyauté ou Nord, si le montant de l'aide ne couvre pas le coût trimestriel d'un enfant payant, seul le solde est réclamé sur présentation du justificatif de prise en charge par cette collectivité

Pour le service périscolaire du temps du midi, tout mois commencé est dû en totalité sauf :

- absence médicalement justifiée d'au moins cinq jours consécutifs sur période scolaire ;
- inscription et transfert en cours de mois dans une école d'une autre commune ;
- inscription et transfert en cours de mois dans une école de la commune ;
- scolarisation à temps partiel générant une fréquentation du service de moins de 3 jours par semaine ;
- départ hors du territoire de la Nouvelle-Calédonie pour un motif impérieux (familial ou professionnel).

La fourniture de justificatifs est exigée pour la prise en compte d'une déduction dans les plus brefs délais

Panier repas suite à un protocole d'accueil individualisé (PAI) : 1 000 frs par MOIS

Inscription annuelle (de février à décembre) - prescription médicale obligatoire